

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET****N° 26-XXVIII**

Le jeudi 2 juillet 2026 à 17h55, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCOT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 25 juin par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	20
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de voix :	26

Secrétaire de séance : Laëtitia ZAVATTONI

PRESENTS TITULAIRES

Laurent AMADIEU, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Grégory CESBRON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Cécile CURTET, Imen DE SMEDT, Sylvie DRULHON, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, François OLLEON, Jean-Pierre PERROUD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Eric ROSSETTI, Jean-Luc ROUX, Catherine TROTON, Laëtitia ZAVATTONI

PRESENT SUPPLEANT VOTANT

Sébastien METAY

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Henri BAILE à Jean-Luc ROUX
Coralie BOURDELAIN à François OLLEON
Jean-Claude DARLET à Imen DE SMEDT
Nicolas JALLOT à Eric ROSSETTI
Francis PILLOT à Florent CHOLAT
Laurent THOVISTE à Philippe CARDIN

OBJET : Décision modificative n°1 du budget

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 février 2026 approuvant le Budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits à la suite du vote des indemnités attribuées au Président et aux vice-présidents ;

Il est proposé la modification des crédits suivantes :

Virement de crédits FONCTIONNEMENT

	Diminution de crédits		Augmentation de crédits
Chapitre 011		Chapitre 65	
6188	17 300€	65311	12 100€
		65313	3 600€
		65314	1 600€
Total	17 300€		17 300€

Vote à l'unanimité

Fait à GRENOBLE, le 2 juillet 2026

Le Président,

Joël GULLON

